

Communiqué de presse – Berne, le 19 août 2020

La médecine étatique est-elle la nouvelle perspective de la politique de santé ?

La population est très satisfaite de la qualité de notre système de santé. Or deux mesures mises en consultation aujourd’hui par le Conseil fédéral auront un impact négatif sur la prise en charge médicale, que les patients ressentiront si elles sont mises en œuvre comme prévu.

En cas de maladie, toute personne assurée à l’assurance obligatoire devra à l’avenir consulter un premier point de contact, à choisir sur la liste de son canton. Seront admis comme premier point de contact les médecins de famille, cabinets de groupe, centres de télémédecine et réseaux de soins coordonnés.

Limitation du libre choix du médecin

Le premier point de contact devra vérifier si la patiente ou le patient a besoin d’un traitement médical. Il sera ainsi plus difficile d’accéder rapidement et librement au médecin de son choix. Cette limitation du libre choix du médecin affectera tout particulièrement les personnes atteintes de maladies chroniques, qui doivent pouvoir compter sur une relation médecin-patient durable.

Limitation des prestations

La deuxième mesure radicale proposée concerne le volume de prestations médicales. L’objectif de maîtrise des coûts, dont la variante la plus stricte prévoit des mesures correctives obligatoires, risque de limiter le volume des prestations médicales.

Ces deux mesures auraient des répercussions considérables sur la satisfaction des patients et la qualité de la prise en charge médicale.

Renseignements :

Charlotte Schweizer, cheffe de la division Communication
Tél. 031 / 359 11 50, courriel : kommunikation@fmh.ch

La FMH est l’association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 40 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. La FMH s’attache à ce que tous les patients puissent bénéficier d’un accès à une médecine de qualité élevée dans le cadre d’un financement durable.